



RÈGLEMENT DU CONCOURS

« Les jeunes et la Sécurité sociale »

2015



SOMMAIRE

ARTICLE 1^{ER}

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU CONCOURS-----4

11. Contexte-----4

12. Objectifs-----4

ARTICLE 2

CLASSES CONCERNÉES PAR L'OUVERTURE DU CONCOURS-----5

ARTICLE 3

THÈMES DE TRAVAIL PROPOSÉS-----5

31. Les quatre thèmes de réflexion et de réalisation des projets -----6

Thème 1. La charte des droits et devoirs du citoyen social ! -----6

Thème 2. La lettre à Simone Veil de la part des jeunes générations, en réponse à son discours de 2005 lors du 60^e anniversaire de la Sécurité sociale -----6

Thème 3. La Sécu, c'est quoi pour moi ? -----7

Thème 4. La Sécu : nouveaux services pour demain ? -----8

32. Présentation synthétique des livrables à produire-----9

33. Les formats des productions/livrables-----9

ARTICLE 4

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES CLASSES AU CONCOURS-----9

41. Inscription au concours-----9

42. Clôture du concours et modalités d'envoi des productions -----10

ARTICLE 5

INÉLIGIBILITÉ -----10

ARTICLE 6

ÉVALUATION DES PROJETS ET CLASSEMENT DES LAURÉATS -----10

61. Jury national-----10

62. Evaluation et classement des projets -----11

63. Information des lauréats / communication des résultats -----12

ARTICLE 7

PRIX ET REMISE DES PRIX-----12

ARTICLE 8

DROIT À L'IMAGE DES LAURÉATS-----12

ARTICLE 9

DROITS D'AUTEUR -----13

ARTICLE 10

MODIFICATION DU RÈGLEMENT-----13

ARTICLE 11

DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION DES INFORMATIONS-----13

ARTICLE 12

ACCEPTATION ET RÉCLAMATION -----13

ARTICLE 13

MODALITES DE MISE À DISPOSITION DU RÈGLEMENT-----14

ANNEXES

ANNEXE 1	
LES GRANDES DATES DU CONCOURS -----	15
ANNEXE 2	
RÉFÉRENTS LOCAUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE -----	16
ANNEXE 3	
FORMULAIRE D'INSCRIPTION DE LA CLASSE AU CONCOURS -----	17
ANNEXE 4	
FICHES DE PRÉSENTATION DES PROJETS -----	19
ANNEXE 5	
DISCOURS DE SIMONE VEIL PRONONCÉ À L'OCCASION DU 60^E	
ANNIVERSAIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE EN 2005 -----	32

Article 1^{er}

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

11. Contexte

La mise en place de la Sécurité sociale depuis 1945 est l'une des traductions concrètes du choix français de faire vivre la solidarité entre générations, entre malades/bien portants, entre actifs et inactifs.

Par ses caractéristiques, elle concrétise le lien social et le « vouloir vivre ensemble » :

- la couverture sociale est obligatoire pour permettre de mutualiser l'ensemble des risques pour tous, avec tous ;
- elle s'adresse à tous quel que soit son état ou ses revenus par l'absence de mécanismes de sélection des individus couverts ;
- elle est financée par une logique solidaire interdisant le calcul des cotisations par référence aux prestations potentiellement à verser.

Par son effet redistributif, elle participe à la cohésion de la société en réduisant les inégalités économiques et sociales.

La Sécurité sociale fait ainsi partie des grandes institutions républicaines.

Au moment où l'Éducation nationale est pleinement mobilisée pour la promotion des valeurs de la République, le 70^e anniversaire de la Sécurité sociale en 2015 est l'occasion de réinterroger la façon dont les jeunes générations appréhendent concrètement leur relation à la solidarité et aux autres, sur les comportements à développer à la fois utiles pour eux (préserver leur santé, être actif, etc.) mais également pour l'avenir et la pérennité de la protection sociale (être responsable face à sa "contribution" au système, faire un bon usage de la médecine et des prescriptions etc.).

Le concours « Les jeunes et la sécurité sociale » permet d'illustrer concrètement une des dimensions importantes du parcours citoyen.

12. Objectifs

Le concours national « Les jeunes et la sécurité sociale » est organisé, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Il est piloté par un comité national, rassemblant les principaux réseaux d'organismes de sécurité sociale obligatoire.

Le concours a pour objectifs de :

- faire réfléchir les élèves sur la solidarité et ce qu'elle signifie, sur les finalités de la Sécurité sociale, sur leur propre rapport à la Sécurité sociale et leurs responsabilités en tant qu'usagers du système et en tant que citoyens ;
- favoriser l'appropriation de concepts et valeurs à travers la conception de livrables « ludiques » sur la Sécurité sociale, encadrée par les enseignants avec l'appui des professionnels de la sécurité sociale.

Le thème général du concours porte ainsi sur **la relation des jeunes à la sécurité sociale**.

À partir de ce thème général, quatre thèmes de travail sont soumis à la réflexion des jeunes et font l'objet d'une production encadrée.

Article 2 CLASSES CONCERNÉES PAR L'OUVERTURE DU CONCOURS

Le concours s'adresse à toutes les classes de Première, Terminale et première année de STS.

Il présente notamment un intérêt particulier pour les classes pour lesquelles la protection sociale fait partie des référentiels.

Filière générale

- Classes de 1^{re} et de Terminale (en particulier, la série ES pour le programme de SES, programme d'histoire etc.).

Filière technologique

- Classes de 1^{re} et de Terminale ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social).
- Classes de 1^{re} et de Terminale STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion) qui abordent la Sécurité sociale à travers la politique de redistribution.

Filière professionnelle

- Classes de 1^{ère} et Terminale SPVL (service de proximité et de vie locale), et ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne).

Filière post-bac

- Classes de BTS, particulièrement les filières « Services et prestations du secteur sanitaire et social » (SP3S) et « Économie sociale et familiale » (ESF).

Au sein d'une classe, les enseignants peuvent constituer et inscrire au concours plusieurs groupes d'élèves qui travaillent sur la même thématique ou des thématiques différentes. La taille des groupes est laissée à l'appréciation de l'enseignant référent.

Chaque classe s'inscrit avec un enseignant référent, qui valide l'inscription selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 3 THÈMES DE TRAVAIL PROPOSÉS

Les élèves exploreront le thème général de la « **relation à la Sécurité sociale** » au travers d'échanges, de débats et de productions à réaliser sur un thème à choisir parmi quatre sujets concrets.

Leur réflexion et leur travail seront accompagnés par un enseignant référent qui bénéficiera de l'appui des professionnels de la Sécurité sociale de son département afin de faciliter la démarche.

31. Les quatre thèmes de réflexion et de réalisation des projets

Thème 1. La charte des droits et devoirs du citoyen social

En France, l'acquisition du statut d'assuré social se fait sans information ni formalisme particulier. Pour les jeunes, la notion d'ayant-droits ne revêt la plupart du temps aucune réalité tangible et la relation à la Sécurité sociale n'est pas vécue de manière concrète et signifiante. La notion de citoyenneté sociale pourra être précisée par l'enseignant autour de la façon dont la solidarité est mise en œuvre par la Sécurité sociale : une obligation de contribuer au financement du système auprès d'un organisme prédéfini, pour financer des prestations monétaires et de service pour tous. La pérennité de cette solidarité suppose un bon usage de la Sécurité sociale et des comportements responsables.

Principales attentes relatives aux projets rattachés à ce thème :

1. Présenter les réflexions préalables du groupe d'élèves sur les notions clés de la charte : qu'est-ce qu'une charte ? La notion de droits et devoirs ? La citoyenneté sociale ? (comment la solidarité organisée par le système redistributif obligatoire traduit des valeurs de partage et de lien entre les personnes, entre les générations, comment elle implique des comportements individuels et collectifs responsables). Les réflexions peuvent être nourries d'enquêtes filmées ou de micros-trottoirs sans que cela soit obligatoire. Le document permet de justifier les choix retenus pour proposer une charte.
2. Réaliser une charte des droits et devoirs du citoyen social à partir des réflexions menées.
3. En proposer une présentation attractive pour les jeunes.
4. Indiquer les modes de diffusion proposés auprès des jeunes.

Les réflexions sur la charte et les propositions de modes de diffusion de la charte sont formalisées dans une fiche synthétique de présentation, qui accompagne la charte proposée.

La fiche est jointe en *annexe 4*.

Thème 2. La réponse des jeunes en 2015 à la lettre de Simone Veil en 2005 lors du 60^e anniversaire de la Sécurité sociale

« Ce que j'ai envie de dire aux jeunes générations, c'est : ne perdez pas le sens de la Sécurité sociale »

Simone Veil est l'une des personnalités les plus admirées des Français selon un sondage de janvier 2015 (Yougov). Ministre de la Santé, en mai 1974, elle est ensuite la première présidente du Parlement européen, nouvellement élu au suffrage universel (1979 à 1982). Ministre d'État, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville en 1993, elle siège au Conseil constitutionnel de 1998 à 2007.

Simone Veil a présidé les manifestations du 60^e anniversaire de la Sécurité sociale en 2005. Elle décrit dans un discours introductif au colloque de clôture sa vision de la Sécurité et les risques qui pèsent sur elle. C'est ce discours qui est compris comme une lettre de Simone Veil aux jeunes générations, puisqu'elle les interpelle directement.

À partir de trois extraits de ce discours, il est proposé aux élèves de donner leur vision de la construction de la Sécurité sociale, sur la façon de la faire vivre, et de la promouvoir dans le monde. Autrement dit, comment les jeunes d'aujourd'hui répondent-ils aux propos de Simone Veil ?

Le discours intégral est joint en *annexe 5*.

Principales attentes relatives aux projets rattachés à ce thème :

1. Selon Simone Veil, la Sécurité sociale s'est construite « **en réaction à l'inhumanité** » de la seconde guerre mondiale. Expliquez les circonstances historiques de la création de la sécurité sociale, et expliquez comment la Sécurité sociale a été l'un des éléments fondamentaux du rétablissement de la dignité humaine.
En faisant le lien avec la déclaration universelle des droits de l'homme, donnez des exemples de prestations monétaires et de services proposés par la Sécurité sociale qui participent au maintien de la dignité des gens et à leur autonomie.
2. « **Ce que j'ai envie de dire aux jeunes générations, c'est : ne perdez pas le sens de la Sécurité sociale** » affirme Simone Veil dans son discours.
Les jeunes d'aujourd'hui ont-ils perdu le sens de la Sécurité sociale ou pas ? Recensez et décrivez les dangers qui pèsent sur la Sécurité sociale, et formulez les actions concrètes à mener pour les éviter, ou en limiter les effets.
3. « **L'absence de partage de cette Sécurité sociale au niveau mondial rend notre monde si inéquitable et si fragile.** » Dressez un état des lieux de la protection sociale dans le monde et présentez les enjeux du socle universel de protection sociale et de sa concrétisation.
4. Rédigez une « lettre à Simone Veil de la part des jeunes générations », pour lui dire pourquoi les jeunes ne perdent pas le sens de la Sécurité sociale, et comment ils s'y prennent pour y arriver.

Les réflexions sur les extraits du discours de Simone Veil sont formalisées dans une fiche synthétique de présentation, qui accompagne la lettre à son encontre.

La fiche est jointe en *annexe 4*.

Thème 3. La Sécu, c'est quoi pour moi ?
--

Les représentations de la Sécurité sociale sont très souvent marquées par des clichés. Il est frappant de voir comment ces clichés peuvent être intégrés par les jeunes alors qu'ils n'ont pas tous une relation « conscientisée » à la Sécurité sociale ou à l'inverse pour certains, une expérience insatisfaisante des services en lien avec leur réalité d'usagers ou d'enfants d'usagers qui leur donne une vision réductrice et négative de l'ensemble du dispositif. Ces représentations sont renforcées par une communication de la Sécurité sociale vers les citoyens et particulièrement les jeunes parfois trop technique, souvent inadaptée, voire invisible ou méconnue.

Principales attentes relatives aux projets rattachés à ce thème :

1. Choisir, soit deux exemples concrets de prestations de sécurité sociale pour mesurer la représentation dans les jeunes générations (par exemple : la prévention dans le domaine de la santé (promotion de la nutrition chez les jeunes) ; ou les pensions de retraite ; ou la lutte contre le travail dissimulé ; ou les services de garde d'enfants ; etc.), soit une mission/finalité de la Sécu (la prévention, l'organisation, la réparation, la redistribution, etc.).
2. Enquêter par entretien filmé (micros-trottoirs) ou enquête « questionnaire » (ou les deux !) auprès des jeunes de l'établissement pour les questionner sur les exemples retenus sur le mode « C'est quoi pour toi ... ? ».
3. Dégager des tendances des représentations (positives, négatives, exactes ou erronées par rapport à la réalité, etc.) et proposer en quelques lignes des éléments d'explication de ces représentations.

4. Réaliser une contribution (vidéo, une BD, une affiche, etc.), pour favoriser une communication adaptée vers les jeunes pour améliorer la représentation des jeunes sur les exemples concrets choisis.

Les réflexions sur les tendances des représentations dégagées de l'enquête sont formalisées dans une fiche synthétique de présentation, qui accompagne les deux « productions » : celle de l'enquête « C'est quoi pour toi ? » et celle du groupe d'élèves « C'est quoi pour nous ? ».

La fiche est jointe en *annexe 4*.

Thème 4. La Sécu : nouveaux services pour demain ?

Les organismes de sécurité sociale innovent sans cesse en matière d'accès à l'information, d'efficacité des dispositifs de prise en charge (plateformes, RDV à distance...). Pour rester proches des usagers, et notamment du jeune public, ceux-ci doivent renouveler leur offre régulièrement, et en faciliter l'accès. Les services de conseil se développent à l'exemple de santé active, afin de promouvoir les comportements qui préservent sa santé.

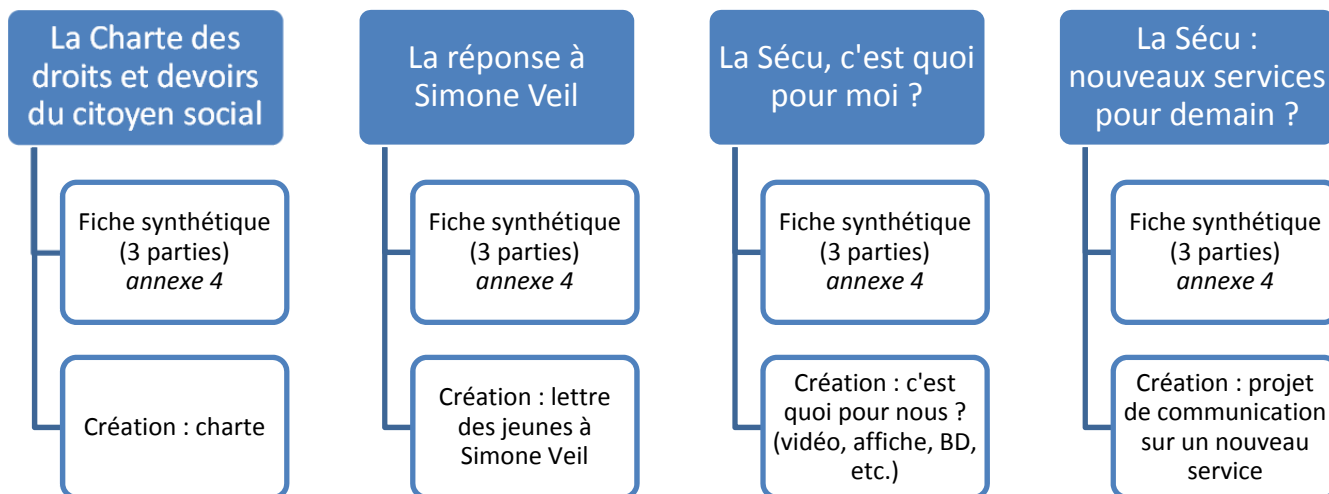
Principales attentes relatives aux projets rattachés à ce thème :

1. Choisir un champ des politiques de sécurité sociale qui intéressent les jeunes (santé, logement, emploi, etc.).
2. Enquêter par entretien filmé (micros-trottoirs) ou enquête « questionnaire » (ou les deux !) auprès des jeunes autour d'eux pour imaginer un service nouveau et utile à l'avenir pour les jeunes.
3. Sur la base des éléments recueillis, grouper les différentes innovations possibles et en faire une présentation rapide.
4. Choisir une innovation et proposer un projet de communication adaptée aux jeunes présentant cette innovation (slogan, images, etc.).

La présentation du sujet retenu, les principaux éléments de l'enquête réalisée et sa présentation sont formalisés dans une fiche synthétique, qui accompagne le projet de communication sur le nouveau service imaginé.

La fiche est jointe en *annexe 4*.

32. Présentation synthétique des livrables à produire



33. Les formats des productions/livrables

Si la fiche synthétique de présentation est volontairement normalisée, le format des créations associées est très libre, à condition de respecter deux conditions :

- le groupe d'élèves réalise une création originale ;
- la taille des créations ne peut dépasser un maximum :
 - support vidéo : 4 minutes maximum ;
 - support écrit : 4 pages recto/verso maximum.

La création et la fiche de présentation seront déposées sur l'espace numérique. Ils devront donc être présentés sous la forme d'un fichier dématérialisé :

- les supports écrits : .PDF, Word, PowerPoint ;
- les supports vidéo : WMA, MP4.

Article 4 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES CLASSES AU CONCOURS

41. Inscription au concours

Les inscriptions des classes se font par l'enseignant référent obligatoirement sur l'espace numérique : <http://concours-secu.fr>

À cet effet, un formulaire informatisé est mis à disposition en ligne sur cet espace. Un exemple papier de ce formulaire est joint en *annexe 3*.

Ces inscriptions doivent être enregistrées au plus tard le :

vendredi 10 avril 2015, minuit.

42. Clôture du concours et modalités d'envoi des productions

La date limite de dépôt des productions est fixée au :

vendredi 10 juillet 2015 à minuit

Les enseignants référents déposent pour chaque projet de leur classe, selon le format rappelé en paragraphe 33 :

- la fiche synthétique de présentation ;
- la production attendue pour le thème.

Il est rappelé que l'envoi des deux éléments est obligatoire. La réception d'un seul de ces éléments ne permettra pas de soumettre la production au Jury national.

Article 5 INÉLIGIBILITÉ

Les productions ne répondant pas aux caractéristiques définies dans le présent règlement seront considérées comme irrecevables notamment :

- envoi de la production sans la fiche de présentation, ou inversement ;
- production non conforme à ce qui est demandé.

La vérification du respect du règlement est de la responsabilité du Comité national d'organisation du 70^e anniversaire, avant transmission au Jury national.

Article 6 ÉVALUATION DES PROJETS ET CLASSEMENT DES LAURÉATS

61. Jury national

Le Jury national est composé de personnalités qualifiées de la Sécurité sociale et de l'Éducation nationale. Il est présidé par Dominique Libault, Conseiller d'État, Directeur de l'École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S) et Président du Comité national d'organisation du 70^e anniversaire de la Sécurité sociale.

La composition du Jury national sera accessible sur l'espace numérique.

Le Jury se réunira en septembre 2015 (la date précise sera communiquée sur l'espace numérique).

À l'issue des débats qui auront lieu entre les membres du Jury national, l'évaluation et l'appréciation de chacune des productions ne sauraient être remises en cause sous aucun prétexte.

Les membres du Jury sont liés par un engagement de confidentialité concernant les délibérations préalables à la désignation des lauréats.

Les décisions du Jury national sont souveraines et sans recours.

62. Evaluation et classement des projets

Au cours d'une première délibération du Jury, chaque projet est évalué à partir de deux familles d'items :

- la réflexion autour du message portée ;
- la mise en œuvre/réalisation de la production attendue.

Première partie - RÉFLEXION MENÉE AUTOUR DE LA THÉMATIQUE CHOISIE				
Critères	Insuffisant	Passable	Bien	Très bien
1. Appropriation du thème				
2. Pertinence des analyses formalisées dans la fiche de présentation				
3. Utilisation d'apports notionnels, historiques...				
4. Portée du message				
Appréciation partie 1				
Seconde partie - MISE EN ŒUVRE ET CREATIVITÉ				
Critères	Insuffisant	Passable	Bien	Très bien
1. Respect du cahier des charges				
2. Créativité / Innovation				
3. Qualité du travail transmis				
4. Pertinence des préconisations de diffusion				
Appréciation partie 2				
Appréciation globale :				

Classement dans une catégorie

Dossier éliminé pour non-respect du cahier des charges	Dossier éliminé	Insuffisant	Passable	Sérieux	Bon	Très bon	Excellent

Le Jury délibérera une deuxième fois pour décider du classement terminal des projets.

Si, à l'issue de cette deuxième délibération, les évaluations sont à nouveau *ex aequo*, il sera procédé à un tirage au sort pour départager les deux lauréats.

63. Information des lauréats / communication des résultats

La communication des résultats sera publiée dès la fin de la délibération du jury sur l'espace numérique.

Les 8 groupes d'élèves lauréats et leur enseignant référent seront également informés par e-mail pour permettre l'organisation logistique de la venue sur Paris.

Article 7 PRIX ET REMISE DES PRIX

Huit prix sont attribués, deux pour chaque thème d'étude proposé :

1. La charte des droits et devoirs du citoyen social
2. La réponse des jeunes en 2015 à la lettre de Simone Veil en 2005
3. La Sécu, c'est quoi pour moi ?
4. La Sécu : nouveaux services pour demain ?

Les prix récompensent les meilleurs projets par filière de classes :

- filière pré-bac ;
- filière post-bac.

Les prix seront remis à Paris au début du mois d'octobre 2015 à l'occasion d'un événement national organisé au titre du 70^e anniversaire de la Sécurité sociale.

Ils consistent en :

- la remise d'un trophée collectif au groupe d'élèves lauréat ;
- la venue sur Paris pendant une journée avec la visite d'une Institution de la République.

Les frais de déplacement des lauréats et des enseignants encadrants seront pris en charge par les organisateurs du concours.

Les prix ne sauraient être perçus sous une forme différente de celle prévue au présent règlement.

Article 8 DROIT À L'IMAGE DES LAURÉATS

Chacun des élèves participant à la cérémonie nationale devra remettre aux organisateurs un formulaire de droit à l'image signé par le représentant légal de l'élève, sauf si une autorisation de droit à l'image est prévue par le règlement de l'établissement. Le formulaire sera mis à disposition de l'enseignant référent et des élèves lauréats à l'issue de la proclamation des résultats.

Article 9

DROITS D'AUTEUR

Par leur participation au concours, chaque élève et enseignant des classes lauréates, cède aux organisateurs du concours tout droit de reproduction, de représentation et de publication éventuelles des productions, dans le cadre de ce concours et dans le monde entier pour la durée des droits d'auteur fixée par la législation française. À ce titre, il ne pourra être prétendu à aucune rémunération au titre du droit d'auteur ni à aucune rétribution sous quelle que forme que ce soit.

Les contributions récompensées par le Jury national, ainsi que celles qui pourraient recevoir une mention particulière du jury, pourront faire l'objet de publications des organisateurs, et ce de manière non lucrative, sous la forme qu'ils souhaitent (reportage photographique, vidéo, articles, etc.). Ces publications pourront également se faire dans les mêmes conditions par les services du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Article 10

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

En cas de nécessité, ils se réservent le droit de modifier le présent règlement. Des avenants, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant ce concours. Ils seront alors considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 11

DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION DES INFORMATIONS

Tout participant reconnaît avoir été informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au concours.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données et informations les concernant en écrivant aux Organisateurs.

Article 12

ACCEPTATION ET RÉCLAMATION

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat.

Toute réclamation doit être faite par écrit aux organisateurs :

- à l'adresse : École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale
27 rue des Docteurs Charcot
CS 53109
42031 Saint-Etienne cedex 2
- ou par courriel : en3s@en3s.fr

Toute contestation, relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Article 13

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU RÈGLEMENT

Le règlement est mis gratuitement à la disposition de toute personne qui le souhaite sur l'espace numérique.

Annexe 1
LES GRANDES DATES DU CONCOURS
« Les jeunes et la Sécurité sociale »
2015

Dates	Action
16 février 2015	Informations des académies et des établissements scolaires
23 février au 10 avril 2015	Inscription des classes par les enseignants intéressés sur l'espace numérique du 70 ^e anniversaire : http://concours-secu.fr Date limite d'inscription : vendredi 10 avril 2015, minuit Mise à disposition de l'ensemble des éléments (règlement, affiche, dépliant) en ligne sur l'espace numérique
23 février au 10 juillet 2015	Réalisation des travaux et des créations par les élèves Contacts entre les organismes de sécurité sociale et les établissements inscrits au concours, interventions à la demande
Vendredi 10 juillet 2015 minuit	Date de clôture du concours et date limite de dépôt des projets des élèves sur l'espace numérique.
Mi-septembre 2015	Réunion du Jury national et diffusion des résultats
Début octobre 2015 (date et lieu à confirmer : information sur l'espace numérique)	Cérémonie nationale de remise des prix à Paris

Annexe 2
ORGANISATEURS DU CONCOURS
REFERENTS LOCAUX DE LA SECURITE SOCIALE
« Les jeunes et la Sécurité sociale »
2015

1. Organismes du concours

Le concours est organisé par le Comité national du 70^e anniversaire de la Sécurité sociale.

Ce Comité national a été constitué par lettre de mission de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes le 1^{er} octobre 2014.

La présidence de ce Comité est assurée par Dominique Libault, Directeur général de l'École nationale supérieure de sécurité sociale.

Le Comité est composé des représentants des administrations et organismes de sécurité sociale suivants :

- Direction de la sécurité sociale (DSS)
- Secrétariat général des ministères sociaux (Dicom)
- Comité d'histoire de la sécurité sociale (CHSS)
- Caisse nationale d'assurance Maladie (Cnam)
- Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)
- Caisse nationale d'assurance Vieillesse (Cnav)
- Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss)
- Union des caisses nationales de sécurité sociale (Ucanss)
- Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)
- Caisse nationale du régime social des Indépendants (CNRSI)
- École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S)

2. Référents locaux de la sécurité sociale

Pour identifier les professionnels de la sécurité sociale mobilisés dans votre département, merci de consulter la liste à jour sur :

<http://concours-secu.fr>

Annexe 3
LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION DE LA CLASSE
AU CONCOURS
« Les jeunes et la Sécurité sociale »
2015

Ce formulaire est la copie du formulaire informatisé mise en ligne sur l'espace numérique : <http://concours-secu.fr>

Toutes les inscriptions se font en ligne sur cet espace.

Rappel de la date limite d'inscription : vendredi 10 avril 2015

1. ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Nom :
Adresse :
.....
Code postal :
Ville :
Département :
Tél. :

2. DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom :
Prénom :
Tél. :
E-mail :

3. CLASSE

Dénomination exacte de la classe :

Filière pré bac Filière post bac
Précisez Précisez

Nombre d'élèves de la classe participant au concours:

Nombre total de groupes d'élèves réalisant un projet :

Répartition des groupes d'élèves par thème de projet (facultatif au moment de l'inscription) :

1. La charte des droits et devoirs du citoyen social :
2. La réponse des jeunes en 2015 à la lettre de Simone Veil en 2005 :
3. La Sécu, c'est quoi pour moi ? :
4. La Sécu : nouveaux services pour demain ? :

ENSEIGNANT ENCADRANT LA PARTICIPATION AU CONCOURS

Nom :
Prénom :
Discipline enseignée (ou autre fonction).....
Tél. fixe :
Tél. portable :
E-mail :

L'inscription au concours par l'enseignant référent vaut engagement dans le concours.

Annexe 4
FICHES DE PRÉSENTATION DES PROJETS
ACCOMPAGNANT LE DEPOT DES CRÉATIONS
« Les jeunes et la Sécurité sociale »
2015

La présente fiche synthétique accompagne **obligatoirement** tous les projets déposés au titre du concours.

Elle se compose de trois parties :

- une partie commune aux quatre thèmes à remplir par l'enseignant référent permettant de situer l'appropriation du projet par le groupe d'élève. Cette partie représente 1 page recto maximum ;
- une partie commune aux quatre thèmes à remplir par le groupe d'élèves exclusivement permettant aux jeunes de s'exprimer directement vers le Jury national afin de présenter les raisons qui peuvent le conduire à récompenser le projet. Cette partie représente 1 page recto maximum.
- une partie spécifique au projet choisi. Cette partie est remplie par les élèves sous supervision de l'enseignant référent. Cette partie ne saurait dépasser 1 page recto/verso.

Les règles de traitement de texte à retenir :

- police Arial ;
- taille 11 ;
- texte « justifié » ;
- marges haut/bas/droite/gauche : 2 cm ;
- interligne simple.

Thème 1

La charte des droits et devoirs du citoyen social

Fiche de présentation

Nom de l'établissement scolaire

.....
.....

Classe

.....

Enseignant référent

Nom :

Prénom :

Discipline enseignée (ou autre fonction)

Tél. fixe :

Tél. portable :

E-mail :

Nom et Prénom des élèves :

.....

Partie 1.

Regards de l'enseignant référent sur le projet du groupe

À remplir par l'enseignant référent

1.1. Comment les élèves se sont-ils organisés pour débattre, échanger, décider des choix orientant leur projet ?

.....

12. En quoi les élèves se sont-ils sentis concernés personnellement par les différentes facettes du thème et quel(s) sujet(s) relatif(s) à leurs propres préoccupations ou habitudes a ou ont été plus particulièrement débattu(s) ?

.....

13. Le projet a-t-il constitué une bonne plus-value pédagogique ?

.....

14. Y-a-t-il eu des contacts avec les professionnels de sécurité sociale locaux à l'occasion du projet ?

.....

15. Quels ont été les apports de ces contacts sur la réflexion des élèves ?

.....

Partie 2
Regards des élèves du groupe sur leur projet

À remplir par les élèves exclusivement

21. Le projet mené et la candidature au concours national vous ont-ils plu, et ont-ils constitué un moment d'apprentissage à la fois intéressant et ludique ?

.....

22. Votre regard sur la Sécurité sociale a-t-il changé ? Oui ou non, et pourquoi ?

.....

23. Pourquoi votre projet mérite-t-il d'être retenu par le Jury national pour un prix ?

.....

Partie 3
LA CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN SOCIAL

À remplir par les élèves, avec l'aide de l'enseignant référent

31. Comment définiriez-vous la notion de « charte des droits et devoirs » ?

.....

32. Comment définissez-vous la citoyenneté sociale ?

33. Selon-vous, qu'apporte une charte des droits et devoirs du « citoyen social » ?

34. Afin de nourrir votre réflexion, avez-vous été amenés à réaliser des micros-trottoirs vers d'autres élèves, ou des interviews ou des questionnaires que vous avez exploités ?

Oui Non

Si oui, indiquez en quelques lignes : ce que ces interviews vous ont apporté pour le projet ; ce qui vous a étonnés dans les propos recueillis.

Si non, indiquez en quelques lignes la façon dont vous êtes arrivés à vous mettre d'accord sur le choix du contenu de la charte, et sur sa forme (consensus immédiat, répartition des rôles dans le groupe, difficultés éventuelles, etc.)

35. Quelles sont vos préconisations pour diffuser la charte que vous avez créée ? (affichages : où ? ; diffusion par internet : quels sites ? ; présentation à l'école : quand et comment ? etc.)

36. Quels sont les documents, site internet, manuels, etc. qui vous ont particulièrement aidés à réaliser votre projet (indiquez les 3 ou 4 principaux) ?

Thème 2

Réponse à Simone Veil de la part des jeunes générations de 2015

Fiche de présentation

Nom de l'établissement scolaire

.....
.....

Classe

.....

Enseignant référent

Nom :

Prénom :

Discipline enseignée (ou autre fonction)

Tél. fixe :

Tél. portable :

E-mail :

Nom et Prénom des élèves :

.....

Partie 1. Regards de l'enseignant référent sur le projet du groupe

À remplir par l'enseignant référent

11. Comment les élèves se sont-ils organisés pour débattre et, échanger, sur les propos de Simone Veil dans son discours de 2005?

.....

12. En quoi les élèves se sont-ils sentis concernés personnellement par les différentes facettes des extraits du discours et quel(s) sujet(s) relatif(s) à leurs propres préoccupations ou habitudes a ou ont été plus particulièrement débattu(s) ?

.....

13. Le projet a-t-il constitué une bonne plus-value pédagogique ?

.....

14. Y a-t-il eu des contacts avec les professionnels de sécurité sociale locaux à l'occasion du projet ?

.....

15. Quels ont été les apports de ces contacts sur la réflexion des élèves ?

.....

Partie 2
Regards des élèves du groupe sur leur projet

À remplir par les élèves exclusivement

21. Le projet mené et la candidature au concours national vous ont-ils plu, et ont-ils constitué un moment d'apprentissage à la fois intéressant et ludique ?

.....

22. Votre regard sur la sécurité sociale a-t-il changé ? Oui ou non, et pourquoi ?

.....

23. Pourquoi votre projet mérite-t-il d'être retenu par le Jury national pour un prix ?

.....

Partie 3
Réponse à Simone Veil de la part des jeunes générations en 2015

À remplir par les élèves, avec l'aide de l'enseignant référent

31. Selon Simone Veil, la Sécurité sociale s'est construite « en réaction à l'inhumanité » de la seconde guerre mondiale.

Expliquez les circonstances historiques de la création de la sécurité sociale, et expliquez comment elle a été l'un des éléments fondamentaux du rétablissement de la dignité humaine.

.....

32. En faisant le lien avec la déclaration universelle des droits de l'homme, donnez des exemples de prestations monétaires et de services proposés par la Sécurité sociale qui participent au maintien de la dignité des gens et à leur autonomie.

33. « Ce que j'ai envie de dire aux jeunes générations, c'est : ne perdez pas le sens de la sécurité sociale » affirme Simone Veil dans son discours.
Les jeunes d'aujourd'hui ont-ils perdu le sens de la Sécurité sociale ou pas ? Recensez et décrivez les dangers qui pèsent sur la sécurité sociale, et formulez les actions concrètes à mener pour les éviter, ou en limiter les effets.

34. « L'absence de partage de cette Sécurité sociale au niveau mondial rend notre monde si inéquitable et si fragile. » Dressez un état des lieux de la protection sociale dans le monde et présentez les enjeux du socle universel de protection sociale et de sa concrétisation.

35. Quels sont les documents, site internet, manuels, etc. qui vous ont particulièrement aidés à réaliser votre projet (indiquez les 3 ou 4 principaux) ?

Thème 3

La Sécu, c'est quoi pour moi ?

Fiche de présentation

Nom de l'établissement scolaire

.....
.....

Classe

.....

Enseignant référent

Nom :

Prénom :

Discipline enseignée (ou autre fonction)

Tél. fixe :

Tél. portable :

E-mail :

Nom et Prénom des élèves :

.....

Partie 1.

Regards de l'enseignant référent sur le projet du groupe

À remplir par l'enseignant référent

11. Comment les élèves se sont-ils organisés pour débattre, échanger, décider des choix orientant leur projet ?

.....

12. En quoi les élèves se sont-ils sentis concernés personnellement par les différentes facettes du thème et quel(s) sujet(s) relatif(s) à leurs propres préoccupations ou habitudes a ou ont été plus particulièrement débattu(s) ?

.....

13. Le projet a-t-il constitué une bonne plus-value pédagogique ?

.....

.....

14. Y-a-t-il eu des contacts avec les professionnels de sécurité sociale locaux à l'occasion du projet ?

15. Quels ont été les apports de ces contacts sur la réflexion des élèves ?

Partie 2
Regards des élèves du groupe sur leur projet

À remplir par les élèves exclusivement

21. Le projet mené et la candidature au concours national vous ont-ils plu, et ont-ils constitué un moment d'apprentissage à la fois intéressant et ludique ?

22. Votre regard sur la Sécurité sociale a-t-il changé ? Oui ou non, et pourquoi ?

23. Pourquoi votre projet mérite-t-il d'être retenu par le Jury national pour un prix ?

Partie 3
La Sécu, c'est quoi pour moi ?

À remplir par les élèves, avec l'aide de l'enseignant référent

31. Expliquez le choix du (des) sujet (s) d'étude que vous avez retenu (s) ?

32. Afin de nourrir votre réflexion, vous avez été amenés à réaliser des micros-trottoirs vers d'autres élèves, ou des interviews ou des questionnaires que vous avez exploités

Indiquez en quelques lignes : ce que ces interviews vous ont apporté pour le projet ; ce qui vous a étonnés dans les propos recueillis.

33. Pour les sujets d'étude retenus, analysez brièvement les représentations des interviewés : sont-elles positives, négatives, neutres (pas de représentation particulière). Pourquoi d'après vous ?

34. Quelles propositions souhaitez-vous formuler pour améliorer les représentations sur la Sécurité sociale et son image (à partir des sujets d'étude retenus) ?

35. Quels sont les documents, site internet, manuels, etc. qui vous ont particulièrement aidés à réaliser votre projet (indiquez les 3 ou 4 principaux) ?

Thème 4

La Sécu : nouveaux services pour demain

Fiche de présentation

Nom de l'établissement scolaire

.....
.....

Classe

.....

Enseignant référent

Nom :

Prénom :

Discipline enseignée (ou autre fonction)

Tél. fixe :

Tél. portable :

E-mail :

Nom et Prénom des élèves :

.....

Partie 1. Regards de l'enseignant référent sur le projet du groupe

À remplir par l'enseignant référent

11. Comment les élèves se sont-ils organisés pour débattre, échanger, décider des choix orientant leur projet ?

.....

12. En quoi les élèves se sont-ils sentis concernés personnellement par les différentes facettes du thème et quel(s) sujet(s) relatif(s) à leurs propres préoccupations ou habitudes a ou ont été plus particulièrement débattu(s) ?

.....

13. Le projet a-t-il constitué une bonne plus-value pédagogique ?

.....

14. Y-a-t-il eu des contacts avec les professionnels de sécurité sociale locaux à l'occasion du projet ?

15. Quels ont été les apports de ces contacts sur la réflexion des élèves ?

Partie 2
Regards des élèves du groupe sur leur projet

À remplir par les élèves exclusivement

21. Le projet mené et la candidature au concours national vous ont-ils plu, et ont-ils constitué un moment d'apprentissage à la fois intéressant et ludique ?

22. Votre regard sur la Sécurité sociale a-t-il changé ? Oui ou non, et pourquoi ?

23. Pourquoi votre projet mérite-t-il d'être retenu par le Jury national pour un prix ?

Partie 3
La Sécu : nouveaux services pour demain ?

À remplir par les élèves, avec l'aide de l'enseignant référent

31. Expliquez le choix du champ des politiques de sécurité sociale que vous avez retenu ?

32. Afin de nourrir votre réflexion sur les nouveaux services de la Sécu pour demain (dans le champ que vous avez retenu), vous avez été amenés à réaliser des micros-trottoirs vers d'autres élèves, ou des interviews ou des questionnaires que vous avez exploités

Indiquez en quelques lignes : ce que ces interviews vous ont apporté pour le projet ; ce qui vous a étonnés dans les propos recueillis.

33. Faites une présentation de synthèse de votre enquête en regroupant par famille les innovations possibles recueillies

34. Quelles propositions souhaitez-vous formuler pour diffuser votre projet de nouveau service de la sécurité sociale pour demain à destination des jeunes?

35. Quels sont les documents, site internet, manuels, etc. qui vous ont particulièrement aidés à réaliser votre projet (indiquez les 3 ou 4 principaux) ?

Annexe 5

Discours de Simone Veil prononcé à l'occasion du 60^e anniversaire de la Sécurité sociale en 2005

Base de travail du thème 2

**Ouverture du colloque 60ème anniversaire de la Sécurité sociale
- 3 octobre 2005 –**

Monsieur le ministre, Monsieur le ministre délégué, Monsieur le Vice Président du Conseil d'Etat, Monsieur l'ancien ministre et Premier Président de la Cour des comptes, Mesdames et messieurs les présidents, Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je retrouve en cet automne 2005 le monde de la protection sociale que j'ai bien connu pendant mes deux séjours avenue de Ségur.

Cette année a été marquée par la célébration de nombreux anniversaires liés à la fin de la deuxième guerre mondiale. La multiplication de ces anniversaires peut avoir un caractère quelque peu répétitif, et je comprends que l'on puisse être quelque peu lassé en cette fin d'année 2005 des commémorations des événements se rattachant aux événements ayant marqué la fin de la deuxième guerre mondiale.

Et pourtant la succession de ces événements fait sens et c'est ce sens que je voudrais tout simplement vous rappeler, en ouvrant cette manifestation du 60ème anniversaire de la Sécurité sociale.

Il n'est évidemment pas indifférent que ce soit en réaction face à l'inhumanité de la guerre qu'ait été créé ce système de solidarité entre tous les français. C'est en réaction à l'humanité bafouée, à la perte de sens de ce qui fait l'homme, la dignité humaine, la civilisation qu'ont été créés immédiatement après la guerre des systèmes de solidarités visant à relier entre eux les membres d'une même société.

En effet, je souhaite rappeler que cette volonté d'édifier ce système de solidarité a été inscrite dès mars 1944, dans le programme du Conseil national de la résistance adopté à Alger. Je souhaiterais à cet instant souligner le rôle qu'a joué Alexandre Parodi. C'est bien dans l'énergie de la résistance qu'est née la volonté de la France, unie dans toutes ses composantes sociales, politiques et culturelles de se doter d'un système de solidarité universelle et organisée.

Pour autant, ce système n'a pas été inventé de toutes pièces au sortir de la guerre. L'histoire de notre protection sociale est faite de constructions successives, de la volonté d'hommes et de femmes de construire ensemble cette solidarité que nous avons reçue en héritage. Elle a commencé dès le milieu du XIXème siècle. Je pense ici aux solidarités professionnelles qui ont permis de créer des régimes spécifiques, ainsi qu'à la loi de 1898 qui a mis en place la première protection générale des salariés confrontés aux accidents du travail. Le Plan de 1945 a été également largement rendu possible par les enseignements tirés des succès réduits de la mise en place des premiers systèmes d'assurance sociales pour les salariés de l'industrie et du commerce par les lois de 1910, de 1928 et de 1930.

Nous devons avoir en mémoire ce processus historique de construction de notre système de solidarité. Mais je ne saurais évoquer la création de la sécurité sociale sans rendre hommage à Pierre Laroque, cette grande figure de la République, qui a été l'inspirateur et le concepteur de notre organisation de la sécurité sociale. Comme beaucoup d'entre vous, je l'ai personnellement connu et j'ai toujours été frappée, jusqu'à la fin de sa vie, par la hauteur de ses points de vue, la profondeur de son engagement, la cohérence de ses convictions.

Nous lui devons une des créations qui fait le plus honneur à la France de la deuxième moitié du XXème siècle.

Car quel sens plus élevé peut-il y avoir que d'affirmer le droit de tout homme, femme, enfant à bénéficier des progrès du génie humain pour faire face à la maladie ? Les progrès de la science, de la médecine sont formidables à condition qu'ils soient mis à la disposition de tous.

Plus largement la Sécurité sociale en protégeant chacun contre les risques de la vie, en créant un immense système de solidarité intergénérationnel, était porteuse de l'espoir d'un monde meilleur, d'un monde moins égoïste, d'un monde où la dignité de l'homme est restaurée.

Je voudrais souligner que, progressivement, en adhérant à l'Europe, contrairement aux autres pays du monde, les états membres ont des systèmes de protection contre les risques de la vie.

Je souhaite rappeler que la Sécurité sociale ce n'est pas uniquement, ce n'est pas principalement, des prestations, des cotisations, des institutions, des comptes, des salariés, des administrateurs. Tout ceci est très important naturellement. Mais ce qui est fondamental dans la Sécurité sociale, ce qui la distingue de l'assistance, c'est l'affirmation, au coeur de la société, du droit de tout homme à bénéficier de soutien face aux charges de la maladie, de la vieillesse, de la famille. Ce qui est donné ne l'est par générosité ou par compassion, c'est un droit de la personne humaine.

Et ce qui est remarquable dans la Sécurité sociale, c'est sa capacité à concrétiser, à mettre en application quotidiennement ce droit. Il ne s'agit pas d'une affirmation gratuite mais d'une traduction concrète qui a changé la vie de millions d'hommes et de femmes.

60 ans après, ces ambitions peuvent apparaître désuètes, la Sécurité sociale c'est le quotidien, une chose tellement présente qu'on n'y pense pas, et la dignité de l'homme apparaît, à bien des égards, toujours menacée et mise à mal sur notre planète.

Ce que j'ai envie de dire aux jeunes générations, c'est : ne perdez pas le sens de la sécurité sociale. Le sens peut être perdu de plusieurs façons.

Par l'accoutumance : apparaît banal, acquis, allant de soi en France ce qui reste aujourd'hui dans le monde totalement exceptionnel : la capacité de donner à chacun les moyens de se soigner, d'avoir une famille ou une retraite décente. Cet acquis est d'autant plus menacé que le vieillissement de la population met à mal les équilibres sur lesquels repose le système.

Par l'abus : si on demande à la société de vous protéger de tout, on finit par créer une société sclérosée, inerte, incapable d'innover, de prise de risque. Si la Sécurité sociale est là pour venir en aide à ceux qui sont dans la difficulté, ce ne doit naturellement pas devenir un moyen de s'exonérer de ses propres responsabilités individuelles.

Par la contamination du repli individualiste qui menace nos sociétés : quel sens a la solidarité collective dans un monde guetté par le « chacun pour soi » ? Si le rapport de chacun avec la Sécurité sociale ne doit être qu'un rapport de consommateur, essayant de maximiser les opportunités qu'elle offre, alors la Sécurité sociale n'a plus de sens. Elle est condamnée à plus ou moins brève échéance.

Par le rejet : la Sécurité sociale peut apparaître à certains comme liée à une étape donnée datée du développement des sociétés post industrielles. Dans une économie mondialisée est-elle toujours de mise ?

Je veux m'élever en faux contre une telle assertion.

Rien ne m'empêchera de penser que là où il y a sécurité sociale, la dignité de l'homme est mieux respectée que là où elle n'existe pas.

Et les travers, les difficultés, les excès parfois de notre système de sécurité sociale ne doivent pas nous cacher que fondamentalement le monde contemporain souffre d'une insuffisance de sécurité sociale et non d'un excès de sécurité sociale.

C'est l'absence de partage de cette sécurité sociale au niveau mondial qui rend notre monde si inéquitable et si fragile.

Comment se contenter d'un monde où une partie de l'humanité est à l'abri de la hantise du lendemain alors que la plus grande partie ne sait pas de quoi son lendemain sera fait et doit affronter la faim, la maladie, les épidémies sans système collectif de prise en charge ?

Je souhaite que cette journée, et au-delà de cette journée, les réflexions de tous les acteurs de la Sécurité sociale aident chacun des Français à se poser la question du sens d'une sécurité sociale dans la France du XXIème siècle et au-delà de nos frontières.

Je suis persuadée que les risques que je viens d'énumérer ne sont pas une fatalité. Si nous prenons conscience de la valeur de ce que nous avons, si nous acceptons les efforts individuels pour préserver ce système de solidarité, alors nous pourrons le transmettre aux générations futures et la France pourra être porteur d'un message pour un avenir meilleur conciliant solidarité et responsabilité. La décennie à venir ne sera pas facile, mais elle sera décisive pour la Sécurité sociale.

Il faudra courage, cohérence et persévérance dans la prise de décision et esprit de responsabilité de tous les Français.

Je souhaite que vos réflexions de ce jour permettent d'éclairer l'avenir et qu'ainsi cet anniversaire ne soit pas seulement une commémoration mais bien un moment fort de réflexion collective sur le lien social dans ce début du XXIème siècle.